

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU
POSTULAT DU GROUPE PSIG « FACILITER ET ACCÉLÉRER LES RÉNOVATIONS
THERMIQUES DES BÂTIMENTS GRÂCE À L'INSTAURATION DE BONNES PRATIQUES »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission composée de sept membres et chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre s'est réunie le 24 août 2022 à l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée de Mesdames Estelle BASTIAN, Béatrice GENOUD-MAURER, Sandra IMHOF-ZRIOUI, Camille ROBERT, ainsi que de Messieurs Marc BALLY et Julien BESUCHET, président-rapporteur. Monsieur Alexandre DE TITTA a été excusé.

1 PRÉAMBULE

Lors de la séance du Conseil communal du 2 mars 2022, le groupe PSIG a déposé et développé le postulat cité en titre. Celui-ci a été renvoyé en commission de prise en considération.

Afin de respecter l'engagement de la Ville pour la réduction de la consommation d'énergie sur son territoire et pour l'assainissement des bâtiments ; afin de s'assurer que les habitants installés dans les immeubles locatifs de la commune ne voient pas leur situation se péjorer après la rénovation thermique du bâtiment, le postulat demande à la Municipalité d'étudier les opportunités suivantes :

1. Établir un guide des bonnes pratiques adapté au contexte morgien, à destination des bailleurs ;
2. Développer des prestations de conseils dans ce domaine ;
3. Éditer une brochure d'informations aux locataires qui pourrait par exemple être diffusée par l'entremise de la facture d'électricité ;
4. Élaborer un instrument qui permette de monitorer l'augmentation du taux de rénovation et la répercussion sur les loyer.

2 DISCUSSION

Madame Camille Robert, qui représente les postulants, a d'abord rappelé aux membres de la commission que le postulat désigné en titre s'inscrit dans les engagements pris par la Municipalité dans la Stratégie énergétique 2035. Elle a ensuite ajouté que ce texte était d'autant plus pertinent dans l'actualité marquée par les préoccupations d'économie d'énergie et la menace de black-out, tout en indiquant que ces éléments n'étaient pas encore à l'ordre du jour lors du dépôt du postulat. Elle a terminé en pointant le problème des locataires qui ne sont pas toujours bien informés sur les conséquences - pourtant parfois importantes - de ces rénovations. Le postulat propose d'y remédier en proposant à la Municipalité des outils pour accompagner les démarches dans les meilleures conditions possibles et plus rapidement.

Les membres de la commissions ont ensuite échangé sur la pertinence des propositions du postulat. Il en ressort que les conséquences de la rénovation des bâtiments sont souvent variables et parfois, bien que pas systématiquement, problématiques pour les locataires à Morges. Un membre de la commission soulève néanmoins que la résiliation du contrat de bail est une pratique courante lors de la rénovation d'anciens bâtiments. La brochure « Informations aux locataires » de la Ville de Lausanne a été citée en exemple de bonne pratique, tandis qu'un membre de la commission a plutôt suggéré l'éventualité de passer par la Romande Énergie pour informer les ménages concernés.

3 CONCLUSION

La commission trouve qu'il y a un potentiel d'amélioration dans la communication auprès des bailleurs et des locataires concernant leurs droits et leurs obligations respectifs. Pour la majorité de la commission, une information spécifique de la Municipalité avec l'instauration de bonnes pratiques pourrait faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments, et aider la Municipalité à respecter les engagements pris dans la Stratégie énergétique 2035. Au vu du contexte actuel et de la crise énergétique qui se profile, la situation est d'autant plus urgente.

C'est donc par quatre voix pour, une voix contre et une abstention que les membres de la commission vous proposent de prendre en considération cet objet.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le postulat du groupe PSIG « Faciliter et accélérer les rénovations thermiques des bâtiments grâce à l'instauration de bonnes pratiques ».

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Julien Besuchet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 05.10.2022.